

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

**Registre des délibérations**

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020**

Le 10 juillet 2020, à dix-neuf heures, sur convocation, adressée individuellement le 6 juillet 2020, le Conseil municipal de la commune de Saint-Priest de Gimel s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHASTRE Alain, Maire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour :

1. Désignation titulaire et suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020
2. Désignation des délégués à Tulle Agglo
3. Mise en place des commissions communales
4. Délégations communales aux différents syndicats intercommunaux
5. Indemnités du maire et des adjoints
6. Informations sur les taxes locales 2020

Après l'appel nominal des membres du conseil municipal et l'émargement de la feuille de présence, Monsieur le Maire constate que le nombre de membres présents respecte la condition de quorum pour que le conseil municipal délibère valablement. Deux pouvoirs sont annexés à la feuille de présence.

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 9, représentés : 2, votants : 11.

**Sont présents :** Mme Marie-Claire CEAUX, M. Alain CHASTRE, M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, M. Daniel DACHEUX, M. Jean Paul DEMOULIN, Mme Marie FOURIÉ, Mme Marie-Paule HERREWYN, Mme Martine LOYAU et Mme Aurélie VESVRE.

**Sont représentés :** Mme Véronique DELORD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule HERREWYN et M. Pierre FARGEAREL ayant donné pouvoir à Mme Marie FOURIÉ.

**Secrétaire de séance :** M. Jean Paul DEMOULIN

**1. Désignation titulaire et suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020**

***Résultat du vote***

Nombre de votants : 11

Décompte des voix : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Nombre de délégués à élire : 1

Nombre de suppléants à élire : 3

Le bureau électoral est présidé par le Maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à savoir : M. Daniel DACHEUX, Mme Martine LOYAU, Mme Marie FOURIÉ et Mme Aurélie VESVRE.

**Election du délégué titulaire**

Le Maire fait appel à candidature pour désigner le titulaire.  
M. Alain CHASTRE est candidat.

Le conseil municipal vote à bulletin secret.

***Résultats du scrutin***

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 9, représentés : 2, votants : 11

Décompte des voix : bulletin pour : 10, bulletin blanc : 1

Après dépouillement M. Alain CHASTRE est élu avec dix voix pour sur sur onze suffrages.

### **Election des délégués suppléants**

Le maire fait appel à candidature pour désigner les trois suppléants. Sont candidats : M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, Mme Marie-Claire CEAUX et Mme Aurélie VESVRE.

#### **Election du premier délégué suppléant**

M. Robert COLOMBIER-LEYRAT est candidat.  
Le conseil vote à bulletin secret.

#### ***Résultats du scrutin à bulletin secret***

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 9, représentés : 2, votants : 11

Décompte des voix : bulletin pour : 11, bulletin blanc ou nul : 0

Après dépouillement : M. Robert COLOMBIER-LEYRAT est élu avec onze voix sur onze suffrages.

#### **Election du second délégué suppléant**

Mme Marie-Claire CEAUX est candidate.  
Le conseil vote à bulletin secret.

#### ***Résultats du scrutin***

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 9, représentés : 2, votants : 11

Décompte des voix : bulletin pour : 11, bulletin blanc ou nul : 0

Après dépouillement : Mme Marie-Claire CEAUX est élue avec onze voix sur onze suffrages.

#### **Election du premier délégué suppléant**

Mme Aurélie VESVRE est candidate.  
Le conseil vote à bulletin secret.

#### ***Résultats du scrutin à bulletin secret***

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 9, représentés : 2, votants : 11

Décompte des voix : bulletin pour : 11, bulletin blanc ou nul : 0

Après dépouillement : Mme Aurélie VESVRE est élue avec onze voix sur onze suffrages.

Dix-neuf heures trente-cinq : suspension de séance afin d'établir et d'envoyer le Procès-Verbal de l'élection du titulaire et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 à la Préfecture.

Vingt heures vingt-cinq : reprise de la réunion du Conseil municipal.

## **2. Désignation des délégués à Tulle Agglo**

### ***Résultat du vote***

Nombre de votants : 11

Décompte des voix : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

A l'unanimité sont désignés :

- délégué titulaire : M. Alain CHASTRE
- délégué suppléant : Mme Marie FOURIÉ

### **3. Mise en place des commissions communales**

#### ***Résultat du vote***

Nombre de votants : 11

Décompte des voix : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres des diverses commissions communales :

- Commission finances et impôts :

Mme Marie-Claire CEAUX, Mme Véronique DELORD, M. Pierre FARGEAREL et M. Robert COLOMBIER-LEYRAT.

- Commission liste électorale :

Mme Marie-Claire CEAUX, M. Daniel DACHEUX, M. Marie-Paule HERREWYN et Mme Martine LOYAU.

- Commissions travaux et urbanisme :

M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, M. Jean Paul DEMOULIN, Mme Marie-Paule HERREWYN et Mme Véronique DELORD.

- Commission affaires scolaires et petite enfance :

Mme Marie FOURIÉ, M. Daniel DACHEUX, Mme Aurélie VESVRE, M. Jean Paul DEMOULIN et Mme Véronique DELORD.

- Commission vie associative, culture, sport, jeunes et aînés :

M. Jean Paul DEMOULIN, Mme Marie-Paule HERREWYN, Mme Marie FOURIÉ, Mme Aurélie VESVRE, Mme Martine LOYAU.

- Commission actions sociales :

Mme Martine LOYAU, Mme Marie FOURIÉ, M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, M. Pierre FARGEAREL, M. Daniel DACHEUX.

Le maire étant président de droit de l'ensemble des commissions municipales.

### **4. Délégations communales aux différents syndicats intercommunaux**

#### ***Résultat du vote***

Nombre de votants : 11

Décompte des voix : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les délégués aux différents syndicats intercommunaux comme suit :

- Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze :

Délégués titulaires : Mme Marie-Paule HERREWYN et M. Robert COLOMBIER-LEYRAT.

Délégués suppléants : M. Alain CHASTRE et M. Jean Paul DEMOULIN.

- Syndicat des Eaux de la Montane :

Délégués titulaires : Mme Marie-Claire CEAUX, M. Pierre FARGEAREL et M. Jean Paul DEMOULIN.

Délégués suppléants : Mme Marie-Paule HERREWYN, M. Robert COLOMBIER-LEYRAT et M. DACHEUX Daniel.

## **5. Indemnités du maire et des adjoints**

### ***Résultat du vote***

Nombre de votants : 11

Décompte des voix : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123 20 à L. 2123 24 1 et R. 2123-23 ;

Vu l'Article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Le maire et les adjoints au maire, notamment, peuvent bénéficier d'indemnités pour l'exercice de leurs fonctions. Le barème est fixé en tenant compte de la population totale de la commune au 1er janvier 2020. Le montant des indemnités maximales à verser est calculé par référence à l'indice brut terminal 1027.

**Indemnité du maire** : l'article L. 2123-23 du code susvisé fixe le taux des indemnités des maires. Le conseil municipal est tenu d'allouer au maire l'indemnité maximale sauf si, à la demande expresse du maire, le conseil municipal peut allouer une indemnité d'un montant inférieur ; (joindre copie du courrier du maire) ;

**Indemnité des adjoints** : l'article L. 2123-24 fixe le taux des indemnités des adjoints (allouées sous réserve que les adjoints aient une délégation de fonction) ;

Population : moins de 500 habitants

Taux maximum (% de l'indice 1027) :

- maire : 25.50%.
- 1er adjoint : 9.90%.
- 2è adjoint : 9.90%.
- 3è adjoint : 9.90%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux comme suit :

- Alain CHASTRE, le Maire, une indemnité brute de 25,5 %
- Marie FOURIÉ, 1er Adjoint, une indemnité brute de 9,9 %
- Robert COLOMBIER-LEYRAT, 2ème Adjoint, une indemnité brute de 9,9 %
- Marie-Claire CEAUX, 3ème Adjoint, une indemnité brute de 9,9 %

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1er janvier 2020 pour une commune de moins de 500 habitants ;

- d'approuver le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal
- d'approuver le versement mensuel des indemnités de fonction et leur revalorisation en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

## **6. Informations sur les taxes locales 2020**

### ***Résultat du vote***

Nombre de votants : 11

Décompte des voix : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Les taux de 2019 sont reconduits pour 2020 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 13,53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 63,31 %

Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures quarante-cinq.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, ans que ci-dessus :

- 1. Désignation titulaire et suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020**
- 2. Désignation des délégués à Tulle Agglo**
- 3. Mise en place des commissions communales**
- 4. Délégations communales aux différents syndicats intercommunaux**
- 5. Indemnités du maire et des adjoints**
- 6. Informations sur les taxes locales 2020**

### **Signature des Présents :**

Mme Marie-Claire CEAX,

M. Alain CHASTRE,

M. Robert COLOMBIER-LEYRAT,

M. Daniel DACHEUX,

M. Jean Paul DEMOULIN

Mme Marie FOURIÉ,

Mme Marie-Paule HERREWYN,

Mme Martine LOYAU,

Mme Aurélie VESVRE.